



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CHSCT MINISTERIEL DU 5 FEVRIER 2015

Cette réunion du CHSCT M revêtait un caractère particulier, puisqu'il s'agissait d'installer l'institution suite aux élections professionnelles. Si **le SYNTEF CFDT a choisi de reconduire ses représentants (Niklas VASSEUX titulaire, et Christel LAMOUREUX suppléante)**, de nouveaux venus sont accueillis au comité.

DECLARATION PREALABLE DU SYNTEF CFDT

Suite aux dernières élections professionnelles le CHSCT ministériel entame une nouvelle mandature. L'institution accueille de nouveaux élus, et nous prenons l'occasion de cette réunion d'installation pour les saluer.

Le SYNTEF CFDT est passé **2^{ème} organisation syndicale au ministère du travail** (résultats CTM, CAP, CTSD). Il s'agit d'une importante progression marquant de manière incontestable que notre message est entendu par les agents, toutes catégories confondues.

C'est le signe que notre travail est apprécié et nous nous attacherons à être dignes de la confiance qui nous a été apportée. Nous poursuivrons dans notre démarche, en privilégiant le dialogue avec nos interlocuteurs tout en faisant valoir nos revendications allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail de nos collègues.

Et la mandature qui s'ouvre sera, à n'en pas douter, riche de nouveaux sujets. De nombreux défis se présentent à nous. Ainsi **la réforme territoriale** va venir impacter nos organisations et nos métiers, en particulier sur le champ de l'emploi. Car pour ces services jamais l'avenir n'a été aussi incertain et les craintes aussi fortes sur la pérennité des missions. Nous saurons être vigilants et critiques pour que les services déconcentrés de l'Etat restent le pilier de la politique de l'emploi dans les territoires.

La réforme de l'inspection du travail, bien qu'à ce jour officiellement en phase opérationnelle, n'est pas sans poser problèmes. La charge de travail rendue importante par l'instabilité des organisations est un inconvénient majeur, source de tensions.



Si pour nous **l'accélération du PTE** a toujours été une évidence, elle est aujourd'hui une nécessité. **L'accompagnement des agents** et en particulier, les **ITS** et les **CT en charge des établissements de + 50 salariés** est un dispositif central. Or **l'INTEFP** est mise en difficulté face à la montée en charge des besoins en formations initiales et continues. Elle manque de formateurs, de moyens matériels et de ressources pour satisfaire les besoins. Des solutions doivent être apportées. Enfin, **les RUC** se voient de plus en plus souvent exposés à des violences inacceptables pour lesquelles nous demandons des réponses adaptées et un soutien de la hiérarchie qui peine à assumer ses responsabilités.

Nous sommes persuadés que nombre des problèmes rencontrés peuvent en partie, trouver des réponses appropriées si un **dialogue social respectueux** voit enfin le jour dans nos services. Cela suppose de la part de notre Direction le respect des règles de fonctionnement des institutions représentatives, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. C'est pour cela que sur les sujets encore pendants il est nécessaires que des avancées soient réalisées par l'administration. Sans quoi le CHSCT M, sera à nouveau « l'otage » des postures idéologiques et l'objet des basses œuvres politiques, alors qu'il n'en est pas le lieu...

Face aux blocages nous refusons le fatalisme et réaffirmons que nous sommes prêts au dialogue afin de garantir à ceux que nous représentons, les agents, la meilleure défense de leurs intérêts et nous de battre pour que leurs conditions de travail progressent !

SUR LA SUITE DU CHSCTM...

Nous ne rentrerons pas dans les détails des sujets propres au fonctionnement du CHSCT M (vote du RI...), qui ne présentent que peu d'intérêt pour les agents. Néanmoins, nous partons du constat que le comité a connu des moments particulièrement difficiles au cours de la dernière mandature. De boycotts en manœuvre dilatoires, voir vexatoires, orchestrés par l'ancienne secrétaire sous l'œil goguenard de l'administration, nous avons tenu bon.

Nous considérons que l'institution n'appartient à personne et qu'elle doit agir uniquement dans l'intérêt des agents.

Pour mémoire, nous avons travaillé pour qu'un plan de prévention spécifique soit adopté afin que les effets négatifs de la nouvelle organisation des services de l'inspection soient pris en compte. Tout comme nous avons obtenu un programme annuel de prévention des risques largement amendé... Du passé nous ne pouvons entièrement faire table rase. Le travail de l'ancienne mandature doit être repris et amplifié. Et nous souhaitons qu'avec les nouveaux membres nous pourrions poursuivre et améliorer ce qui avait été initié. Certains signes nous permettent d'être un peu optimistes.



Le SYNTEF CFDT a demandé :

- **un retour sur l'adaptation au local du DUER cadre national,**
- **que soit effectué un bilan du plan de prévention spécifique « Ministère Fort »,**
- **la reprise du travail entamé sur la cartographie des CHSCT,**
- **un bilan sur les actes de violence, droits de retrait et droit d'alerte.**

Le DRH a répondu favorablement à ces demandes.

Puis, suite aux interventions des autres OS, M. Blondel a tenu un discours de fermeté, auquel jusqu'à présent, il ne nous avait pas habitués. Il dénonce les violences actuellement perpétrées au sein des services entre agents auxquelles, selon lui, l'administration répondra avec rigueur. Il réaffirme le refus de retirer la note conjointe DRH – DGT du 11 décembre 2014. Le dispositif de veille sociale permet des remontées sur ces actes dans les DIRECCTES, un bilan sera fait en juin et le programme de prévention sera adapté.

Les organisations syndicales, unanimement, réclament l'application de l'accord risques psycho-sociaux signé avec les syndicats de la fonction publique.

Sur les effectifs M Blondel nous indique qu'ils ont progressé à l'inspection du travail (+6 ETP entre 2013 et 2014).

Nous demandons qu'un point précis soit fait sur l'évolution des effectifs au Ministère.

*Au sujet de **l'INTEFP** M. Blondel nous répond que deux postes ont été créés et que le budget a été augmenté afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail. Nous insistons sur la difficulté actuelle de recruter des formateurs réseaux, en particulier par le fait que les DIRECCTES sont moins enclins à permettre aux agents de postuler, ce qui réduit les capacités de formations et place l'INTEFP en difficulté.*

*Sur la **réforme territoriale** le DRH nous indique qu'un travail sera fait afin d'anticiper les problématiques d'accompagnement des agents. Ce travail sera réalisé en inter ministériel, ainsi qu'avec les OS et le CHSCT M pour construire un plan de prévention des risques.*

La suite de la réunion a été consacrée à **l'applicatif devant remplacer CAP SITERE à partir d'octobre 2015, WIK'IT**. La DGT nous fait une présentation de cet outil. Nous demandons que les effets sur l'organisation du travail, la prévention des risques et la santé au travail soient évalués et que les mesures de prévention liées au déploiement de l'outil soient intégrées.



Le CHSCT M a demandé qu'un ergonome soit associé afin d'étudier les impacts de WIKIT sur le travail des agents concernés. Nous demandons également à pouvoir nous rendre sur les sites pilotes et qu'un diagnostic soit fait sur les difficultés que CAP SITERE a générées et en quoi ce nouvel outil va permettre d'y répondre.

Le DRH et la DGT sont d'accords pour qu'un ergonome soit missionné pour réaliser cette étude. Le CHSCT M sera associé au choix de cet expert, tout comme il pourra se rendre sur les sites pilotes.

Le SYNTEF CFDT insiste sur le fait que les préconisations du CHSCT M doivent être prises en compte et intégrées avant le déploiement de WIK'IT.

Vos représentants SYNTEF-CFDT au CHSCT-M

Niklas VASSEUX – UT Paris

Christel LAMOUREUX – UT Paris

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.40.52.02.10 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

WWW.SYNTEF-CFDT.COM